

économie
de proximité

le territoire à
chaleur Ajoutée

création
d'entreprise

TRANSPORT ET
DEPLACEMENTS

aménagement
sanitaire

Sarre-Union

Druilingen

La Petite-Pierre

Bouxwiller

Saverne

Marmoutier

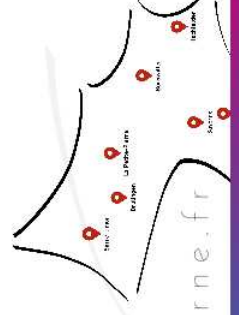
climat
et
énergie



développement de
l'emploi

TOURISME

bâtiment
performant



le territoire à
chaleur Ajoutée

www.paysdesaverne.fr

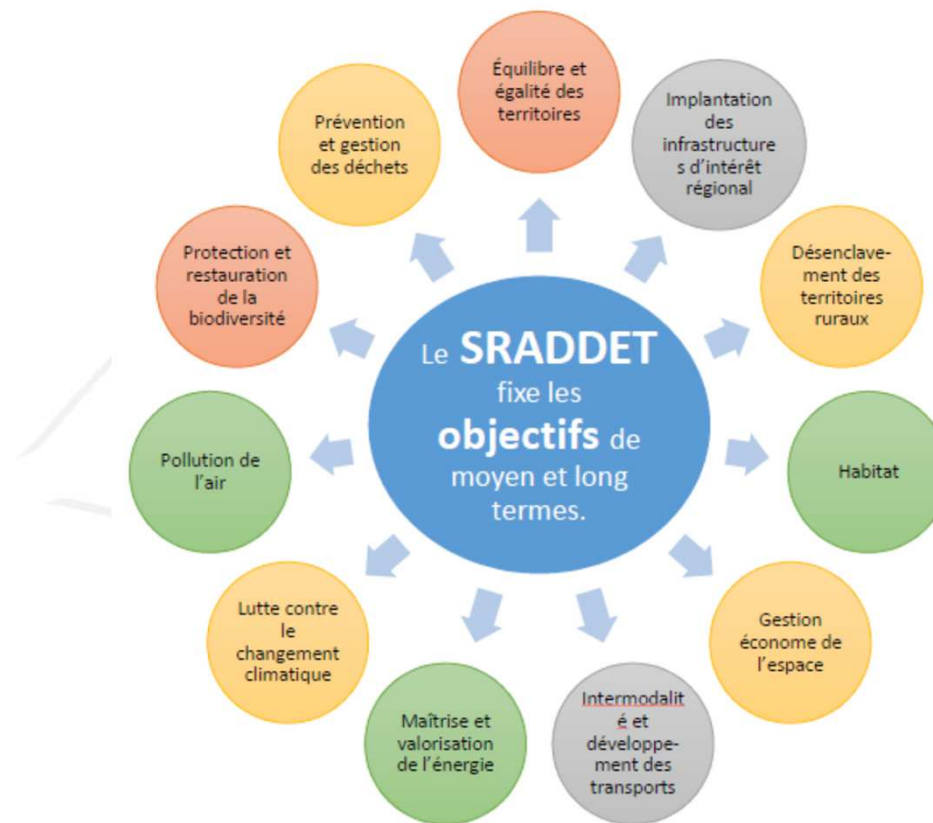
Contexte

- Nos territoires ruraux veulent rester attractifs
 - Car 40% de la population nationale vit en zone rurale
 - Car la métropolisation ne doit pas faire émerger une France à deux vitesses
- La ruralité (les ruralités), un vrai atout pour la France
 - Pacte de ruralité de la Région Grand-Est
 - 3 comités interministériels aux ruralités en 1 an
 - 101 mesures
 - Des appels à projets
 - Un nouvel outil de contractualisation



Région Grand Est : Pacte pour la ruralité

- un des éléments clé du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET)



Région Grand Est : Pacte pour la ruralité

Ce Pacte s'articule autour de 4 objectifs :

1. Assurer une meilleure accessibilité numérique et physique des territoires ruraux

- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire régional (SDTAN)
- désenclaver les territoires ruraux en favorisant leur accès aux pôles urbains de proximité.
- doter le territoire d'une armature ferroviaire avec des liaisons renforcées entre zones rurales et grandes villes.
- harmoniser les tarifs pour les personnes en difficultés spécifique sur tout le territoire régional
- favoriser le développement des transports alternatifs (agences locales de la mobilité)

2. Maintenir et développer des activités économiques

- renforcer le dynamisme et la compétitivité aux entreprises situées dans des territoires ruraux,
- mettre en place un véritable plan de politique énergétique renforcée, basée sur les énergies renouvelables et la réhabilitation thermique des bâtiments,
- soutenir et promouvoir la diversification de l'économie rurale avec un soutien spécifique à l'économie sociale et solidaire et aux projets en direction de la jeunesse.
- moderniser et à structurer les filières régionales agricoles et sylvicoles
- favoriser le développement des circuits courts la structuration et l'organisation de la filière forestière, la compétitivité des entreprises et le développement de nouveaux marchés visant à la création de valeur ajoutée.
- Enfin, en matière d'accès aux services publics, la Région s'attachera à dresser un diagnostic de l'offre de services publics (extension possible de dispositifs déjà comme les Maisons de santé, par exemple).

3. Favoriser la structuration institutionnelle et la capacité d'action des territoires ruraux

- Les intercommunalités deviendront des structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale. Des solutions seront mises en œuvre pour que les territoires ruraux puissent disposer de compétences en terme de connaissance, d'expertise, d'ingénierie et de montage de dossiers.

4. Territorialiser l'action régionale pour en accroître l'impact et l'efficacité

- Pour être efficace, cohérente et agir au plus près des réalités des territoires, l'institution régionale doit intégrer une décentralisation de l'action de la Région :
- les politiques régionales procéderont d'une co-construction avec les élus locaux et les partenaires socio-économiques,
- les politiques et dispositifs mis en place seront territorialisés en tant que de besoin,
- un travail sera rapidement engagé pour déterminer les voies et moyens de la territorialisation des Services de la Région.



Etat – Comités interministériels aux ruralités

CIR 1 – 13 mars 2015

3 priorités

46 mesures



CIR 1

Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

- UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE
 - Mesure 1 - Créer 200 maisons ou pôles de santé supplémentaires en 2015
 - Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins
 - Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux
 - Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés
 - Mesure 5 - Rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de santé
- 1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »
 - Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste
 - Mesure 7 - Doubler le financement national des maisons de services au public par la création d'un fonds entre neuf opérateurs de services
 - Mesure 8 - Encourager les services publics « itinérants »
- L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE
 - Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées
 - Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles
 - Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux
- DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU COEUR DES RURALITES
 - Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire
- UNE MOBILITE ADAPTEE AUX SPECIFICITES DES TERRITOIRES RURAUX ET PERIURBAINS
 - Mesure 13 - Elaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité
 - Mesure 14 - Assurer les conditions de maintien des petites stations services indépendantes via le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
 - Mesure 15 - Poursuivre la mise en oeuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes



CIR 1

- LE TELETRAVAIL, UN MOYEN PERTINENT POUR FAVORISER LA PRESENCE D'ACTIFS DANS LES ESPACES RURAUX
 - Mesure 16 - Elaborer un plan national du déploiement du télétravail, avec les associations d'élus et les partenaires sociaux
- LA PROTECTION DES POPULATIONS ET DES BIENS EN MILIEU RURAL POUR ASSURER LA QUALITE DE VIE
 - Mesure 17 - Développer des conventions de coordination entre les polices municipales, et la police ou la gendarmerie nationales
 - Mesure 18 - Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie
 - Mesure 19 - Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier

Priorité 2 - Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

- ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE
 - Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités
 - Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)
 - Mesure 22 - Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets locaux
 - Mesure 23 - Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements
 - Mesure 24 - Stimuler le financement participatif pour la médiation numérique



CIR 1

- **UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**
 - Mesure 25 - Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40 % de produits locaux dans la restauration collective d'ici à 2017.
 - Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental
 - Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers
- **DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX**
 - Mesure 28 - Renforcer les « pôles d'excellence touristique »
 - Mesure 29 - Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »
 - Mesure 30 - Développer la marque Qualité Tourisme™
- **UN NOUVEAU ZONAGE DE REVITALISATION RURALE**
 - Mesure 31 - Engager la réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale
- **LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX**
 - Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015
 - Mesure 33 - Favoriser l'accession sociale à la propriété dans 6 000 communes rurales
- **LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE**
 - Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive
 - Mesure 35 - Développer la méthanisation
- **AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE**
 - Mesure 36 - Elaborer une directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'État
 - Mesure 37 - « AIDER » (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural) : un dispositif d'appui pour les projets des élus
- **LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
 - Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique



CIR 1

- « ENTREPRENDRE AU FEMININ » DANS LES TERRITOIRES RURAUX
 - Mesure 39 - Atteindre l'objectif de 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise en milieu rural
- LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES
 - Mesure 40 - Simplifier l'accès des commerçants et artisans au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
 - Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale

Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires

- LE RESEAU DES BOURGS-CENTRES ET DES VILLES MOYENNES POUR L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE
 - Mesure 42 - Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement
- LA QUALITE DE L'URBANISME DANS LES TERRITOIRES RURAUX
 - Mesure 43 - Coproduire avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités
- VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE
 - Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires
- DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES TERRITOIRES DE MONTAGNE
 - Mesure 45 - Renouveler les axes d'une politique nationale de la montagne
- LES ESPACES RURAUX EN OUTRE-MER : UNE NECESSAIRE ADAPTATION DES DISPOSITIFS
 - Mesure 46 - Assurer un rééquilibrage territorial en faveur des espaces ruraux et de la revitalisation des bourgs-centres
- REDUCTION DES ECARTS DE DOTATION INJUSTIFIES ENTRE LES TERRITOIRES
- MOBILISATION DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION ET DES FONDS EUROPEENS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL



Etat – Comités interministériels aux ruralités

CIR 2 – 14 septembre 2015

21 nouvelles mesures



CIR 2

ACCOMPAGNER LES HABITANTS AU QUOTIDIEN

- SANTÉ

- Mesure 1 : Signer 1 700 contrats pour favoriser l'installation de jeunes médecins
- Mesure 2 : Atteindre 1 000 maisons de santé en service d'ici 2017.
- Mesure 3 : Former 700 médecins correspondants du Samu.

- NUMÉRIQUE

- Mesure 4 : Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit (THD).
- Mesure 5 : Mettre en place une couverture 4G sur 22 730 kilomètres de voies ferrées.
- Mesure 6 : Connecter 150 000 foyers supplémentaires au haut débit par satellite à l'horizon 2018.
- Mesure 7 : Mobiliser le réseau de la médiation numérique pour accompagner l'utilisation du numérique en milieu rural.

- MOBILITÉ

- Mesure 8 : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres.
- Mesure 9 : Garantir le maintien des stations-service indépendantes qui assurent le maillage territorial de l'offre de carburant.
- Mesure 10 : Installer une borne de recharge électrique tous les 5 kilomètres.

- LOGEMENT

- Mesure 11 : Étendre le dispositif PTZ « rural » à toutes les communes de la zone C, soit 30 000 communes qui couvrent 90 % du territoire métropolitain et 40 % de la population.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

- INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- Mesure 12 : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.
- Mesure 13 : Élargir le remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités.
- Mesure 14 : Simplifier les normes comptables applicables aux investissements des communes et intercommunalités.



CIR 2

- **BOURGS-CENTRES ET VILLES MOYENNES**
 - Mesure 15 : Mobiliser 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants.
- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**
 - Mesure 16 : Réformer la dotation globale de fonctionnement pour la rendre plus lisible et plus juste.
- **ZONAGE DE REVITALISATION RURALE**
 - Mesure 17 : Mettre en place un nouveau dispositif de zonage de revitalisation rurale (ZRR) plus juste et plus simple.
- **SIMPLIFICATION DES NORMES**
 - Mesure 18 : Engager une nouvelle vague de suppressions et d'allègements de normes dès fin 2015.
- **ÉDUCATION EN MILIEU RURAL**
 - Mesure 19 : Atteindre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires.
 - Mesure 20 : Développer des « conventions ruralité » pour une école rurale de qualité.
- **SERVICES PUBLICS**
 - Mesure 21 : Assurer davantage de cohérence dans les évolutions des réseaux de services publics dans les territoires.



Etat – Comités interministériels aux ruralités

CIR 3 – 20 mai 2016

37 nouvelles mesures



CIR 3

- SE SOIGNER

- Favoriser l'exercice médical à l'hôpital
- Ouvrir 600 nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018
- Signer 2 550 contrats d'engagement de service public pour lutter contre les déserts médicaux
- Introduire une modulation régionale du numerus clausus pour les études de médecine

- COMMUNIQUER

- Mener une campagne complémentaire de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs
- Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles
- Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements
- Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre
- Promouvoir des territoires collaboratifs expérimentaux

- ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS

- Expérimenter les services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain
- Assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale
- Créer 1 000 facteurs-guichetiers avant fin 2017
- Consolider le réseau de la Mutualité sociale agricole (MSA) en milieu rural
- Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales
- Assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité

- BIEN GRANDIR

- Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales
- Développer les « conventions ruralités » pour une offre éducative de qualité
- Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité
- Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique



CIR 3

- **AGIR POUR L'AGRICULTURE, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI**
 - Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux
 - Soutenir le commerce dans les territoires ruraux
 - Développer les « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »
 - Renforcer le développement des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
 - Dynamiser la filière bois en milieu rural
 - Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux
- **SE LOGER**
 - Renforcer les objectifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en zone rurale
 - Renouveler et amplifier la démarche ÉcoQuartier en milieu rural
- **VIVRE ET S'ÉPANOUIR**
 - Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles
 - Développer les services de sport itinérant
 - Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires
 - Favoriser l'accès au cinéma dans tous les territoires
- **ADAPTER L'ACTION DE L'ÉTAT AUX ENJEUX LOCAUX**
 - Instaurer des contrats de ruralité
 - Nommer des référents ruralité
 - Étendre le bénéfice du dispositif « AIDER »
 - Conclure une charte de partenariat avec les grands réseaux associatifs
- **SIMPLIFIER LES NORMES**
 - 16 nouvelles simplifications des normes des collectivités territoriales



3 comités interministériels pour faciliter le quotidien



ETAT:
101 mesures
pour la ruralité

Région:
Pacte pour la
ruralité

Contractualisation (objectifs, moyens)
Anticipation sur les appels à projets annoncés → opportunisme éclairé

**Notre vision du territoire, nos besoins, nos priorités
de développement**



économie
de proximité

le territoire à chaleur ajoutée

création
d'entreprise

TRANSPORT ET
DEPLACEMENTS

aménagement
sanitaire



www.facebook.com/paysdesaverne

Sarre-Union
Drulingen
La Petite-Pierre

Bouxwiller

Hochfelden



@PaysdeSavernePP



climat
et
énergie

Saverne
Marmoutier

développement de
l'emploi

TOURISME

bâtiment
performant

